



*Ministero del  
Lavoro  
e delle Politiche  
Sociali*



**Conseil Européen Informel  
pour l'Emploi et les Affaires Sociales**

(Varese, 11-12 Juillet 2003)

**Document de la Présidence**

## Questions pour orienter les débats

Optimiser les politiques économiques, de l'emploi et sociales est le message clé du Conseil de printemps de Bruxelles. La synchronisation de ces politiques consolide la stratégie de Lisbonne dans un cadre institutionnel, économique et social qui a subi des modifications profondes depuis l'an 2000. Elle devrait augmenter considérablement la capacité de croissance et de création d'emplois de l'Union Européenne.

Après la discussion du Conseil Informel de Nafplio (Janvier 2003) et les Conclusions du Conseil de printemps de Bruxelles 2003, la Communication récemment publiée par la Commission Européenne "Consolider la dimension sociale de la stratégie de Lisbonne: optimiser une coordination ouverte en matière de protection sociale" propose une synchronisation totale de la politique économique, de l'emploi et sociale pour 2006.

La Présidence entend concentrer l'attention sur la manière de reconnaître un lien entre la stratégie de l'emploi et les politiques sociales :

- ✓ **Les Etats Membres sont-ils d'accord sur la nécessité d'établir une sorte de "plan d'action de la protection sociale" visant à rattacher les mesures en matière de politiques sociales au développement des politiques pour l'emploi?**

en particulier:

- a) quelles sont les actions que l'Union Européenne et le Conseil pour l'Emploi et la Politique Sociale devraient mettre en œuvre pour assurer une interaction dynamique entre la politique économique, pour l'emploi et sociale ?
- b) quel mix de stratégie et de politique considérez-vous approprié pour favoriser l'emploi régulier et combattre le travail non déclaré ?
- c) compte tenu du défi lancé à l'Europe par le vieillissement et la diversité des systèmes sociaux, comment la méthode de coordination ouverte peut-elle être utilisée pour établir des orientations et des indicateurs communs afin de moderniser les systèmes de retraite européens?

## ***NOTES DE BASE***

1. L'évolution de la population constitue un défi important lancé à l'Europe à moyen et long terme. Elle révèle une force de travail vieillissante et un déclin à long terme de la population en activité. Elle tendra à entraver l'apport de main-d'œuvre, le potentiel de croissance économique et la viabilité des systèmes de protection sociale. Par conséquent, augmenter la participation de la population active doit devenir une priorité et un vaste mix politique englobant à la fois des mesures pour la demande et l'offre s'impose de toute urgence.
2. La globalisation et la compétitivité sont d'autres défis essentiels. L'évolution vers la globalisation accélère encore le rythme de la restructuration économique, entraînant le risque d'érosion des compétences et d'exclusion sociale. Investir dans le capital humain est une nécessité vitale pour atteindre l'objectif de Lisbonne, devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive.
3. La vie professionnelle devient plus complexe et c'est là un autre important défi. Les modèles de travail deviennent plus irréguliers. A présent il faut prendre en compte un certain nombre de transitions, y compris la transition entre l'école et la vie professionnelle, entre les différents emplois, entre les différents statuts de travailleur, entre la vie professionnelle et la retraite, et entre le travail et la formation, les interruptions de la carrière et les périodes d'assistance à la famille. Il faudrait favoriser une plus grande adaptabilité sur le marché du travail. Les progrès en matière d'emploi accomplis par l'Union Européenne durant les cinq dernières années sont dûs en partie aux réformes structurelles que les Etats Membres ont mises en œuvre en matière de flexibilité.

4. Au Conseil Européen de Lisbonne, l'Union Européenne a défini une stratégie globale ciblée sur la croissance économique à long terme, sur le plein emploi, sur la cohésion sociale et le développement durable, dans une société de la connaissance. Au centre de la stratégie de Lisbonne on trouve l'idée d'une interaction positive entre la politique économique, de l'emploi et sociale. En effet, les objectifs macroéconomiques et la libéralisation des marchés ont une influence essentielle sur les systèmes de protection sociale, et les politiques économiques et de l'emploi doivent être soutenues par des réformes dans le domaine de la protection sociale (c'est-à-dire retraites, systèmes d'assistance médicale). De plus, la protection sociale peut jouer un rôle significatif comme facteur de production, en assurant que les économies dynamiques, modernes et efficaces reposent sur des bases solides et sur des principes de justice sociale.

5. Dans la mise en place de cette interaction, le premier objectif a été de consolider les processus de la politique économique et de l'emploi par la création d'un cycle de trois ans, objectif qui a été atteint au dernier Conseil de printemps. La Stratégie Européenne pour l'Emploi (SEE) est devenue un instrument clé pour mettre en place la stratégie de Lisbonne dans une Union Européenne élargie. La SEE donne une réponse politique au but ambitieux de Lisbonne du plein emploi, de la qualité du travail ("meilleurs emplois") et de l'inclusion sociale.

6. En vue de compléter la stratégie de Lisbonne, il semblerait nécessaire de suivre la même voie pour les politiques sociales, en assurant la compatibilité entre les différentes dimensions, afin d'obtenir une synchronisation avec les politiques économiques et de l'emploi. Aujourd'hui, les politiques sociales de l'Europe manquent de coordination, elles sont souvent en conflit, elles sont difficiles à appliquer. Une réorganisation et une rationalisation s'imposent.

7. Dès 1999, la Commission, dans une Communication particulière (“Une stratégie concertée pour moderniser la protection sociale”), a mis l’accent sur le besoin de moderniser la protection sociale, et la réponse a été un consensus général sur le besoin de réformer les systèmes de protection sociale, afin d’atteindre quatre objectifs principaux: rendre le travail payant et sûr; garantir les pensions de retraite; promouvoir l’inclusion sociale; assurer un degré élevé et durable de protection médicale. Le besoin de modernisation s’est affirmé dans un cadre plus clair avec la stratégie formulée au Sommet de Lisbonne en mars 2000, et est devenu un élément significatif de l’Agenda Social pour l’Europe.

8. La Communication récemment publiée “Consolider la dimension sociale de la stratégie de Lisbonne: optimiser une coordination ouverte en matière de protection sociale”, impose que l’on “réaligne” les trois secteurs clé de la protection sociale – inclusion sociale, retraites et dépenses de santé – sur un système d’objectifs communs et d’indicateurs fiables, outre l’adoption d’un système unifié d’établissement des rapports, le tout dans le cadre d’une méthode plus solide et plus souple de coordination. “Réaligner” les trois secteurs clé de la protection sociale ne signifie pas réduire leurs caractéristiques, mais plutôt améliorer l’utilisation de ces éléments par une meilleure identification des liens et des synergies mutuelles. Le concept de protection sociale devrait apparaître comme un élément dont le rôle est fondamental dans une politique socio-économique intégrée.

9. C’est pourquoi, bien que le principe de subsidiarité s’applique aux systèmes de sécurité sociale, il faut une coordination étroite entre les Etats Membres en matière de protection sociale. La diversité des systèmes sociaux est très certainement une force pour l’Europe et il est important de conserver un certain degré de particularité nationale, dans les pays anciens comme dans les nouveaux. Cependant, afin de relever les défis futurs de l’Union Européenne, il est important de renforcer la méthode de coordination ouverte basée sur l’établissement d’objectifs et l’examen critique mutuel. Jusqu’à présent, cette méthode n’a pas bien fonctionné pour les politiques sociales et

devrait être améliorée si les Etats Membres veulent vraiment conserver une complémentarité entre les objectifs économiques et sociaux.

10. Le problème du vieillissement de la population affecte tous les pays d'Europe. Les Etats Membres doivent faire face à de graves problèmes en matière de financement de la sécurité sociale parce que l'allongement de l'espérance de vie se traduira – selon certaines estimations – en un redoublement de l'indice de dépendance démographique d'ici l'année 2050. Afin de conserver des services appropriés tout en préservant la capacité de l'Union Européenne de réaliser ses objectifs (compétitivité, haut niveau de protection sociale, croissance durable sans inflation et cohésion sociale), il faut formuler des stratégies à court terme, tant dans les Etats Membres que dans les pays candidats, pour organiser et financer un système de protection sociale capable de relever les défis du futur. En même temps, il faut adapter les réponses de façon appropriée aux caractéristiques particulières des différents Etats Membres, en prenant aussi en compte le fait que les systèmes nationaux de retraites dépendent des traditions et des structures de chaque pays.

11. La construction de systèmes de retraites adéquats, viables et modernes fait partie des objectifs à transposer dans les politiques nationales. Mais il faudrait améliorer et renforcer ce processus en fixant des orientations et des indicateurs communs, surtout en ce qui concerne l'âge ouvrant le droit à la retraite et la prolongation de la vie active, afin de consolider la réalisation des objectifs de Barcelone.

12. Transformer le travail non déclaré en emplois réguliers est devenu une partie importante de la Stratégie Européenne pour l'Emploi. En fait, le faible taux d'emplois réguliers a comme contrepartie un taux élevé de travail non déclaré, et cela signifie que la hausse du premier devrait entraîner une baisse du second, et vice-versa.

13. La politique de lutte contre le travail non déclaré affecte les politiques de l'inclusion sociale et de l'emploi. Elle représente un supplément important aux politiques du travail d'utilité sociale afin d'éviter une situation dans laquelle la combinaison des politiques sociales et du travail non déclaré entraînent la passivité et l'exclusion. Il s'agit au contraire de diriger les politiques sociales vers la croissance quantitative et qualitative du travail régulier. Par conséquent, cette politique est spontanément liée à celle de la réforme du marché du travail, de la fiscalité, des cotisations de sécurité sociale, de la santé et de la sécurité.

14. Etablir une Stratégie Européenne pour combattre le travail non déclaré signifie favoriser un mix politique qui contribuera à réaliser le plein emploi; qui améliorera la qualité et la productivité du travail; qui renforcera la cohésion et l'inclusion sociale.

\*\*\*\*\*